



JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 45 fr. 50. — Six mois, 85 francs. — Un an, 160 francs.
Nécessaire de la France et de l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office des Publications.

ROUBAIX, LE 15 DÉCEMBRE 1885

Où ils nous mènent

Le grand peuple de Paris ne s'est pas déjugé : il a voté le 13 décembre comme il avait voté le 4 et le 18 octobre.
Ayant le choix entre le général du Barail et le major Labordère, entre M. Hervé et M. Achard, entre M. Vachetot, de l'Institut, et M. Maillard, de l'inconnu, il a, dès le premier tour, montré toutes ses préférences pour MM. Labordère, Achard et Maillard ; il les nommera députés dans quinze jours.

N'allez pas croire, bonnes gens de province, que ce soit là pour les Parisiens une façon de témoigner qu'ils veulent le maintien de la République ! Ils avaient le choix entre toutes les nuances du parti républicain : la rouge radicale, la rouge opportuniste et la rose tendre ; ils ont naturellement pris la première et ils la gardent pour le ballottage.

M. Ranc, l'ami de Gambetta, est décemment suspect de modérantisme ; il est mis au second plan. Quant à M. Ribot, qui avait eu la bonté de quitter le Pas-de-Calais pour essayer de convertir Paris à la République centro-gauche, il est black-bouled d'une façon lamentable.

Il était patronné par le Temps, le National, la Liberté, le Journal des Débats.
Il avait sur sa liste un ancien ministre, M. Paul Dévy, une haute personnalité industrielle comme M. Dollfus et d'autres encore, tous noms que les républicains parisiens à qui M. Calla et M. Vachetot n'ont pu, n'auraient dû acclamer, s'ils avaient dans le cerveau une once de sens commun et dans le cœur un atome de patriotisme.

La liste de M. Ribot et de ses amis vient au quatrième rang, suivie de près par la liste ouvrière Joffin-Allemane.
« Pourquoi ? » se demande philosophiquement ce matin le National, l'un des vaincus de cette grande déroute. « Nous l'ignorons », dit-il, et il se répond à lui-même :

« Mais pourquoi de fort honnêtes gens préfèrent-ils les excentricités chorégraphiques de M. Calla et Grille-d'Égout, à des points savants et si gracieusement correctes de Mlle Maury ? Pourquoi les romances déhanchées du chanteur Libert font-elles pâlir d'aise d'honorables bourgeois qui interdisent à leurs filles la lecture dangereuse de Paul et Virginie. »

C'est drôle, mais l'explication n'est pas suffisante. Le National ne veut pas comprendre qu'à Paris, comme en province, il n'y a place désormais que pour deux grands partis : la droite vers laquelle reviennent les conservateurs républicains et les libéraux et la gauche radicale où vont les républicains anti-chrétiens et jacobins. L'opinion publique se partage de plus en plus entre ces deux courants. Les divisions intermédiaires tendent à se fondre et à disparaître. Ainsi le veut la logique impitoyable des événements et celle des principes qui partagent l'esprit de la Nation.

L'élection plus que probable de la liste radicale à Paris aura pour résultat d'avancer la venue du ministère Clémenceau.
Laissez passer le Congrès et venir l'année prochaine et vous assisterez à cet événement dont la seule pensée faisait frissonner tant de français il y a cinq ans, et qui s'accomplira sans troubler l'état d'atonie du pays.

Quand la politique suivie depuis 1876 et celle qu'on prépare auront donné toutes leurs conséquences, alors seulement le réveil viendra et nous pourrions bien avoir une suite au premier coup de balai du 4 octobre.
ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

Le ministre de l'agriculture à la clinique de M. Pasteur.
M. Gomot, ministre de l'agriculture, s'est rendu hier au laboratoire de M. Pasteur pour assister aux expériences de vaccination de la rage d'après le procédé de l'illustre savant. Quarante personnes, enfants ou adultes, parmi lesquelles est un capitaine de la garde de l'empereur de Russie, arrivèrent de Saint-Petersbourg pour se faire traiter par M. Pasteur, ont été inocuées en présence du ministre. Celui-ci, en se retirant, a adressé ses plus vifs éloges à M. Pasteur.

Cercueil des nouvelles du Sénégal.
Paris, 15 décembre. — Les nouvelles reçues de Saint-Louis (Sénégal), présentent la situation de la région comprise entre le Sénégal et le Niger, comme inquiétante.

Il a fallu renforcer la colonne de ravitaillement. On s'attend à des incidents de guerre entre Kila et le Niger.
On se souvient qu'au mois de mai dernier, une colonne qui revenait du Niger a été aux prises avec les bandes de Samory. Dans un premier combat, nous avions eu neuf blessés ; mais l'ennemi avait perdu 200 hommes.

Le capitaine Lannet, qui commandait, dut se retrancher dans un petit poste et il fut attaqué par les faux prophètes Samory et d'où il ne put être dégagé que grâce à des secours apportés par le commandant Gombé.
Bien que Samory ait été battu deux fois encore, il avait mis en péril la petite colonne et celle-ci avait été délogée au prix d'efforts considérables. En somme, le faux prophète, malgré ses échecs, a tenu sur notre ligne de communication.

On peut donc s'attendre à le retrouver de nouveau dans la campagne actuelle de ravitaillement.
Les massacres des chrétiens en Cochinchine.
Rome, 14 décembre. — Il ressort des informations reçues par le consulat de la propagande que jusqu'au premier novembre dans la vicarerie de la Cochinchine orientale qui comprend Hué, neuf missionnaires français, sept prêtres indigènes, soixante catholiques, deux cent soixante-dix religieux indigènes et vingt-quatre mille chrétiens ont été massacrés.

Deux cents églises ou paroisses sont complètement détruites ; deux cents églises ont été incendiées ; dix-sept orphelins ; dix convertis de religieux ; quatre colonies agricoles ; deux séminaires et deux pharmacies ont été anéanties.
L'Ambassadeur du Maroc et la Reine-Régente d'Espagne.
Madrid, 14 décembre. — La reine-régente a reçu hier l'ambassadeur du Maroc, qui était arrivé à Madrid la veille de la mort de roi. L'ambassadeur a un discours que le père Lersundi, prieur des missions africaines, a traduit séance tenante.

Voici le texte de ce discours :
« Je suis venu pour resserrer les relations de l'Espagne et du Maroc, ces deux pays si voisins, quoique séparés par un détroit. Le commerce espagnol est l'intermédiaire par lequel le Maroc est en communication avec le reste du monde. »
La reine, très émue, a répondu en ces termes :
« Fidèle à la politique du roi Alphonse XII, j'engage ma parole solennelle envers l'empereur. Vous pouvez avoir confiance, et que les événements que la Providence réserve aux deux pays, l'Espagne montrera l'intérêt et les sympathies qu'elle porte à l'empereur et à la prospérité de l'empire. »

Le ministre a décidé de suivre une politique très vigilante au Maroc et à marcher d'accord avec la France et l'Angleterre, pour maintenir le statu quo que les intrigues du représentant de l'Allemagne cherchent à troubler.
Service funèbre pour Alphonse XII à Rome.
Rome, 14 décembre. — Ce matin, un service funèbre a été célébré pour Alphonse XII, par ordre du pape, à la chapelle Sixtine. Le cardinal Bianchi, ancien nonce à Madrid, a prononcé l'éloge. L'évêque d'Osiedo a prononcé une oraison funèbre en latin. Le pape a assisté au service, du haut de son trône ; il a donné ensuite l'absoute, d'une voix ferme.

De nombreux cardinaux, des évêques, des prélats, tous les dignitaires de la cour papale, les membres de l'ambassade d'Espagne auprès du pape, le corps diplomatique accrédité auprès du Vatican, les membres de la légation d'Espagne, beaucoup de membres de la colonie espagnole, d'autres invités et un grand nombre de dames, non compris les femmes des ambassadeurs d'Espagne, de France et d'Autriche, étaient présents. La cérémonie, commencée à onze heures, a été terminée à une heure.

Incendie à Constantinople.
Constantinople, 14 décembre. — Un incendie a éclaté à l'arsenal et a causé de grands dommages.
La question d'Orient.
Sofia, 14 décembre. — On croit que les Bulgares refuseront de soumettre la délimitation de la ligne d'occupation sur le territoire de Weddin, à la commission des attachés militaires des puissances. Les Bulgares soutiennent que celles-ci devraient, au préalable obliger les Serbes à évacuer la région de Weddin.

La situation paraît donc plus tendue que les jours précédents ; on espère toutefois que le conflit ne reniera pas. La nouvelle Belgique relative aux élections de la région de Weddin, on considère la mission de Madjé-Pacha, à Sofia, comme devant amener l'apaisement.

LES ELECTIONS DE LA SEINE

Résultats complets.
(Électeurs inscrits : 561,617, dont le quart est de 140,405. — Votants : 378,187. — Majorité absolue : 189,094.)
M. Millerand, radical, 138,810 ; Maillard, radical, 132,933 ; Labordère, radical, 132,353 ; de Douville-Maillefeu, radical, 117,981 ; Achard, radical, 116,611 ; Brisson, radical, 115,382 ; Deroulle, opportuniste, 105,531 ; Ranc, opportuniste, 94,690 ; Hervé, conservateur, 87,174 ; Du Barail (général), conservateur, 85,809 ; Calla, conservateur, 85,808 ; D. Cochin, conservateur, 85,799 ; F. Duval, conservateur, 85,213 ; Yacherot, conservateur, 81,687 ; Muzet, opportuniste, 79,038 ; Greppe, opportuniste 68,312 ; Hattat, opportuniste, 55,870 ; Delahaye, opportuniste 52,325 ; Leveillé, républicain modéré, 52,147 ; Ribot, républicain modéré, 47,782 ; Devès, républicain modéré, 37,884 ; Michan, républicain modéré, 34,310 ; Joffin, candidat ouvrier, 31,010 ; Hiéland, républicain modéré, 29,718 ; Allemane, candidat ouvrier, 27,857 ; Ch. Dollfus, républicain modéré, 27,438 ; Blondé, candidat ouvrier, 26,499 ; J.-B. Ferin, candidat ouvrier, 25,618 ; Courtois, candidat ouvrier, 25,590 ; Saint-Martin, cand. ouvrier 25,508 ; Delahaye, républicain, 21,729 ; Gambon, comité central, 16,165 ; Maujan, comité central, 12,574 ; Lambert, comité central, 11,709 ; Faux, comité central, 10,822 ; Catalo, comité central 8,916 ; Moezi, républicain, 5,862 ; Topart, républicain, 5,771 ; Ricbourg, républicain, 5,631 ; Perrocheau, socialiste, 1,501 ; Vaillant, socialiste, 1,434 ; Vaughan, socialiste, 794 ; Félix Pysy, socialiste, 609. — (Ballottage).

Incidents Electoraux.
Un incident s'est produit à la mairie du quatorzième arrondissement. Des électeurs de l'arrondissement, représentants du Comité conservateur, n'ont pu obtenir communication des résultats du scrutin.

Il a été produit quelques autres incidents. Les bureaux avaient été difficiles à constituer dans certaines sections ; il en est même où le scrutin n'a pu être ouvert qu'à onze heures du matin. C'est peut-être à cette difficulté qu'il faut attribuer une irrégularité qui se serait passée à la rue Servan, onzième arrondissement (école de la rue Servan).
Un jeune homme se serait présenté vers neuf heures et demie, dit le Figaro, sans carte d'électeur, mais muni d'un livret militaire destiné à constater son identité.

Le bureau, après s'être consulté, aurait accepté son bulletin.
Nous cherchons vainement le mobile de cette tolérance, en contradiction formelle avec la loi. Même avec la pénurie des votants, elle ne peut être admissible. Nous aimons à croire que notre correspondant n'est trompé, mais nous serions heureux d'en avoir la preuve.

D'autre part le *Cri du Peuple* publie la protestation suivante d'un certain nombre d'électeurs du onzième arrondissement :
Les citoyens électeurs du département de la Seine, présents à la porte de la mairie du onzième arrondissement de Paris, désireux de suivre les opérations du dépouillement du scrutin du 13 décembre, ainsi qu'il est d'usage, ont été empêchés de le faire par la présence de plusieurs individus qui se sont présentés à la porte de la mairie et ayant empêché l'accès de la salle où le travail s'opère, ont refusé leur entrée, contre que les électeurs protestent avec la plus grande énergie. La présente protestation est envoyée sous pli au président de la commission de recensement.

Election d'un conseiller général.
Ajaccio, 14 décembre. — Voici le résultat d'une élection dans le canton d'Olmi-Capella, qui avait à élire son représentant au conseil général, en remplacement de M. Colombani, bonapartiste, décédé.
M. Grimaldi, républicain, a été élu sans concurrent.

Elections aux conseils d'arrondissement.
Nantes, 14 décembre. — Canton de Saint-Etienne-des-Bois : M. Lequen-Dantremese, conservateur, élu par 1,678 voix sur 1,692 votants.
Canton de Châteaubriant : MM. Dupuy, conservateur, 970 voix ; De la Provostaye, ouvrier, 490 voix. Ballottage.

REVUE DE LA PRESSE

Voici les réflexions que suggèrent aux principaux journaux de Paris les résultats des élections de la Seine :
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : Parfaite organisation des réactionnaires, désorganisation d'une fraction du parti socialiste, recul sensible de l'extrême-gauche. — avance du parti gouvernemental, avance paralysée malheureusement dans ses effets, cette fois, par la division de deux groupes.

LE VOLTAIRE dit qu'il était facile de prévoir que le premier tour de scrutin pour les élections complémentaires de la Seine ne serait qu'une épreuve préparatoire. La multiplicité des listes ne pouvait pas donner un autre résultat.
C'est le 27 décembre que Paris choisira ses candidats définitifs.

Ce qui caractérise ce vote, — ajoute le *Voltaire*, — c'est le chiffre élevé des abstentions.
LE XIX^e SIÈCLE : Le résultat d'hier, c'est le triomphe apparent d'un parti : ce n'est pas la représentation de Paris :
LA PAIX : Si le scrutin d'hier, dans la Seine, ne répond pas à ce que nous aurions désiré, sous certains rapports il est assez satisfaisant : le II marque un recul des monarchistes ; le III dissipe toutes les inquiétudes que pouvaient faire concevoir les révolutionnaires ; le IV indique que les modérés peuvent lutter avec quelque chance de succès contre les intransigeants à condition de ne pas se diviser.

LA JUSTICE : Le résultat n'a pas trompé nos prévisions. Il est d'autant important, que M. Ranc et ses amis se flatte d'exploiter la question du Tonkin au détriment de ceux qui n'y ont aucune part de responsabilité.
LE RAPPEL : L'élection d'hier ne dit pas seulement que Paris veut la République, elle dit encore quelle République il veut.

LE SOLEIL : Le signe caractéristique du scrutin du 13 décembre, c'est la division du parti républicain. En présence des effets de cette division républicaine, les conservateurs comprendront qu'ils pourront tout espérer de leur discipline et de leur union, et ils se prépareront avec confiance à l'épreuve décisive du second tour de scrutin.
LE FIGARO dit que les choix des électeurs parisiens permettent une fois de plus de constater combien le bon sens manque à cette population de grands enfants.

LE PETIT VOYAGE

Deux malfaiteurs viennent de paraître, le même jour, devant la justice : l'un à Lyon, l'autre à Bordeaux.
Le premier, nommé Bossaut, condamné aux travaux forcés, va être déporté. Il en manifesta, à l'audience même, la joie la plus vive : il voyait se réaliser son

idée ! Se sentant incapable de gagner honnêtement sa vie, n'ayant pas le goût du travail, mais aimant encore moins la prison, il voulait à tout prix se faire envoyer à la Nouvelle-Calédonie. Il y avait réussi et bénissait le tribunal qui lui faisait ces loisirs.

L'autre était condamné à cinq ans et demi de prison, puis cette première peine subie, à la relégation. Il se montra beaucoup moins satisfait. Ce n'est pas la relégation qui le consternait, c'est le long emprisonnement qui la devait précéder. Pour qu'il, comme son confrère de Bordeaux, n'aurait-il pas la chance de s'embarquer tout de suite, et de s'embarquer pour Nouméa, un beau pays, un climat sain ? Il ne partira que dans six ans. lui ! Et Dieu sait où on l'enverra ? Peut-être à la Guyane, où il mourra de la fièvre ? Peut-être à Kerguelen, où il mourra de froid ! Tous les malfaiteurs, à la place du condamné de Bordeaux, auraient certainement envié, comme lui, le sort du condamné de Lyon.

Or, qu'avait fait le condamné de Lyon ? Il avait tout simplement assassiné le secrétaire d'un commissaire de police qu'il prenait pour le commissaire lui-même, n'ayant aucune raison d'en vouloir à celui-ci, mais désireux de remplir les conditions requises par la loi pour faire le petit voyage auquel il aspirait... Il y a bien un article du Code pénal qui aurait pu contraindre ses projets en le faisant échouer à la place de la Roquette. Mais il ne s'en inquiéta guère ! Il savait que la peine de mort n'est plus aujourd'hui qu'une expression juridique. Il comptait sur la faiblesse du jury qui ne pourrait manquer de trouver à son crime odieux (comme il les a trouvés en effet) des circonstances atténuantes. Il se disait enfin que s'il avait le malheur de tomber sur un jury moins débonnaire, qui oserait prononcer contre lui la peine capitale M. Grévy s'interposerait pour sauver sa précieuse tête ; et bien convaincu qu'il ne risquerait rien, il tua froidement son homme.

Le condamné de Bordeaux, plus mal traité, était-il un pire criminel ? Non ; c'était simplement un vagabond récidiviste. Condamné comme tel à six mois de prison, il avait accueilli cette condamnation en traitant ses juges de « canailles », ce qui lui avait valu un petit supplément de cinq ans d'emprisonnement. Au bout de quelques semaines de relégation !

Est-ce que par hasard injurier un magistrat serait un acte plus criminel que de lui plonger un couteau catalan dans le dos ?
Evidemment non !
Est-ce que la première condition de la justice ne serait plus de proportionner aussi exactement que possible les peines prononcées aux crimes ou aux délits commis ? Evidemment si !

Donc notre régime pénal, aboutissant à une aussi choquante anomalie, est mauvais et doit être révoqué.
La peine de mort est abolie en fait, ou du moins, n'étant plus qu'exceptionnellement appliquée, a perdu son principal objet, qui était d'intimider les malfaiteurs. Si, sur dix qui la méritent, neuf y sont soustraits soit par la mollesse des jurés, soit par l'impuissance économe du président de la République ; s'il y a pour eux neuf bons numéros sur dix, nul chéniapan, par crainte de tomber sur le mauvais, se reculer devant un crime. L'échafaud, si ramement dressé, n'apparaît plus que comme un menaçant platonique.

Et par quoi remplacer-on la peine capitale ? Par la détention ? Non ; par une peine qu'on a jugée plus rigoureuse, — la déportation.
Or il se trouve, il est aujourd'hui démontré que, sur ce point, le monde des coquins ne partage nullement l'avis de ceux qui ont fait la loi et de ceux qui l'appliquent. Il est certain qu'ayant à choisir, tous ou presque tous opteraient pour la peine qu'on a crue la plus dure et qu'ils estiment la plus douce. Offrez aux détenus de s'embarquer pour la Nouvelle-Calédonie ; les prisons se videront. Faites la contre-épreuve ; offrez aux forçats de rentrer en France, dans une maison centrale ; pas un, peut-être, n'acceptera la marche.

Un procureur-général nous disait avoir vu des malheureux, condamnés aux peines plus légères, — Un notamment à deux mois de prison, — voulaient appeler dans l'espoir « d'aller à la Nouvelle ! »
Le petit polisson de Bordeaux ne faisait-il pas le même calcul insultant ses juges ?

Nous pouvons le penser, car, l'an dernier, un jeune garçonnet, dans les mêmes circonstances, et pour obtenir cette commutation de peine, lançait à la tête des siens, non pas une épithète injurieuse, mais

un gros caillou dont il s'était muni à cette intention.
La société, en frappant le malfaiteur, ne se propose pas seulement de punir son méfait ; elle se propose surtout d'en prévenir d'autres. Quand, par la peine qu'elle inflige, elle obtient le résultat contraire et pousse le simple délinquant à devenir criminel ; elle va directement contre son but.

Il faut donc reconnaître qu'on a fait fausse route et revenir sur ses pas.
Si la douceur de nos mœurs répugne décidément à la peine de mort, si l'exemple de la Suisse, obligée de la rétablir après l'avoir abolie, ne nous semble pas probant, qu'on l'abolisse, mais qu'on la remplace par une pénalité sérieuse, inspirant aux coquins quelque terreur. Comme on n'a pas précisément l'intention de leur être agréable, on doit consulter leur goût, pour ne pas les satisfaire ; et puisqu'ils préfèrent manifestement la déportation à l'emprisonnement, eh bien ! qu'on les emprisonne, sauf à les déporter s'ils s'amusent. Loin de constituer, comme aujourd'hui, une prime au meurtre, le petit voyage deviendrait la récompense de leur bonne conduite.

La question nous intéresse tous, car tous nous pouvons rencontrer sur notre chemin un Bossaut s'offrant, aux dépens de notre peau, un permis de circulation. Nos députés, qui ont promis de s'occuper d'affaires, n'en pourraient aborder une plus importante, et sur ce terrain là du moins tous les partis pourraient s'entendre. (*Patricie*).

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du lundi 14 décembre 1885
Présidence de M. Le Royer.
La séance est ouverte à 3 h.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les projets de lois, adoptés par la chambre des députés, portant approbation : 1^o de l'acte général de la conférence de Berlin ; 2^o d'une convention et d'une convention additionnelle conclues le 5 février 1885, entre le gouvernement de la République française et l'association internationale du Congo, pour la délimitation de leurs possessions respectives.

M. de Gavardie demande l'ajournement. L'ajournement est repoussé.
M. de Gavardie combat le projet.
M. de Marcé rappelle les expéditions de MM. de Brazza et Stanley, les établissements coloniaux formés par l'Angleterre et le Portugal et le traité qui donna lieu aux réclamations de la France et de l'Allemagne et par suite à la réunion de la conférence de Berlin.

L'orateur demande l'urgence.
M. de Freycinet : Le gouvernement s'associe à la demande d'urgence.
L'urgence est déclarée.
L'article unique du projet est adopté.
L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur la proposition de loi relative au taux de l'intérêt de l'argent.

M. Marcel Barthe : La commission à laquelle le Sénat avait renvoyé un contre-projet de M. Bozérian l'a adopté en y introduisant quelques modifications que l'auteur a acceptées ; voici donc le texte qu'elle propose.
« Les lois du 3 septembre 1807 et 10 décembre 1850, dans leurs applications relatives à l'intérêt conventionnel, cesseront d'être applicables aux prêts et opérations entre commerçants. »

M. Tenaille-Saligny développe un contre-projet tendant à établir la liberté du prêt et à punir les manœuvres frauduleuses.
M. Sée appuie le contre-projet de M. Tenaille-Saligny qui est repoussé. Un contre-projet de M. Bozérian est également repoussé. Finalement le Sénat adopte comme transaction le premier texte présenté par la commission, qui est le texte adopté par la Chambre.
La séance est levée. Séance jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du lundi 14 Novembre 1885
Présidence de M. Floquet, président.
La séance est ouverte à 2 heures.
Les élections de la Lozère.
L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du bureau sur les élections de la Lozère. Ces conclusions tendent à la validation.

M. Rivière dit que le clergé de la Lozère a fait en faveur des députés élus une véritable croisade et que c'est pour ce motif qu'il combat les conclusions du bureau. M. Monteil lui-même, l'un des élus, a déclaré dans le bureau que dans la Lozère la question politique est primée par la question religieuse.
L'orateur conclut à l'invalidation des élections de la Lozère.
M. Bigot, membre du 6^e bureau, soutient que l'invalidation proposée ne serait une mesure ni juste, ni politique. L'attitude des candidats a été parfaitement correcte, ce point est hors de discussion. On s'en est tenu à l'impartialité du clergé de la Lozère dans l'élection. Or, tous les faits, à l'exception d'un seul, ne sont pas prouvés. Ce ne sont que des affirmations.
M. Thevenet déclare que la pression du clergé ayant empêché les élections de la Lozère, d'être libres et sincères, il faut les invalider.
M. Galpin, rapporteur, lit une lettre de l'évêque de Mendé déclarant que, sauf de rares excep-

tions, le clergé de la Lozère n'intervint pas activement dans les élections.
Le rapporteur ajoute que les contre-protestations démentent les faits allégués contre la validité des élections et signalent même des actes de pression administrative en faveur des républicains. (Exclamations à droite).
M. Monteil résume tous les actes de pression allégués contre les élections de la Lozère.
M. Bernard-Lavergne demande le renvoi des pièces du dossier au ministre de la justice.
Le scrutin est ouvert sur l'annulation des opérations électorales.
Le scrutin donne lieu à pointage.
L'annulation est votée par 261 voix contre 223, sur 484 votants.

M. Lefèvre-Pontalis. — C'est la mise en coupe réglée du suffrage universel.
M. Le Provost de Launay combat le renvoi des dossiers des curés de la Lozère au garde des sceaux ; les juges ne doivent pas se faire les pourvoyeurs du ministre de la justice qui n'a pas besoin d'être excité. (Très bien à droite). Si on veut agir franchement, qu'on dénonce le concordat.
M. Bernard-Lavergne insiste pour sa proposition. (Protestations à droite).
M. Cunéo d'Ornano dit qu'il veut défendre le clergé que la Chambre persécute. (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche).
M. le président. — On ne peut pas dire que la Chambre persécute le clergé.

M. Cunéo d'Ornano. — N'est-ce pas persécuter le clergé que de dire au prêtre qui est citoyen : Vous n'avez pas le droit de défendre les intérêts religieux. Le clergé a le droit d'user de son influence électorale.
M. Le Provost de Launay avait déposé auparavant une proposition analogue, concernant les instituteurs.
Plusieurs membres demandent la division.
Le scrutin est ouvert sur la proposition de M. Bernard-Lavergne concernant les dossiers des curés.
Cette proposition est adoptée par 288 voix contre 196, sur 483 votants.
On examine la proposition concernant les instituteurs.

Plusieurs membres de la gauche invoquent l'autorité de Mgr Freppel.
Mgr Freppel dit qu'il ne veut pas parler au cours de la vérification des pouvoirs afin de ne pas porter malheur à ses collègues, mais qu'il s'exprimera ultérieurement sur l'ingérence du clergé.
M. Galpin propose de renvoyer les dossiers des fonctionnaires à leurs ministères respectifs.
M. Le Provost de Launay demande de joindre aux dossiers des instituteurs la proposition relative aux dossiers du clergé. Cette proposition est adoptée par 288 contre 195.
La séance est levée. Séance demain.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

CHAMBRE
Au début de la séance, M. Laur a déposé un rapport sur une proposition de M. Brousse et plusieurs de ses collègues, relative à la caisse de prévoyance et de secours des ouvriers mineurs.
Le vote d'aujourd'hui prouve surabondamment que la Chambre entend pratiquer le système de l'invalidation. Il faut s'attendre à des résultats analogues pour les Landes, l'Arèche et le Haut-Rhin.
C'est devant cette attitude que, ce soir, M. Lefèvre-Pontalis, au moment de la proclamation du vote sur la Lozère, s'est écrié en pouvant contenir son indignation : « C'est la mise en coupe réglée du suffrage universel ! »
Le onzième bureau a conclu à l'enquête pour l'élection de Belfort.

La question qui naturellement préoccupe le plus le monde politique est le vote ou le rejet des crédits pour le Tonkin.
Si la Chambre accepte les conclusions du rapport de M. Pelletan, M. Brisson se retire pour faire place à M. Floquet ou à M. Clémenceau.
Or, ce dernier a déjà quitté de ministère de la Honte nationale celui chargé de procéder à l'exécution.
M. Clémenceau lui pourra en effet gouverner quel que reste — ne pourra gouverner qu'avec une majorité anti-religieuse et directement opposée à la droite, en un mot une majorité d'épuration et de laïcisation à outrance.
M. Clémenceau ne pourra en effet gouverner qu'à condition de réunir les opportunistes et les radicaux contre l'ennemi commun : la droite, et sur les interpellations que provoquera sa politique agressive qu'il compte exclusivement pour se maintenir, mais un jour viendra où les droites et les opportunistes se ligueraient, ce seront alors ces derniers qui recueilleraient la succession.

C'est jeudi que sera distribué le Livre Jaune relatif aux affaires du Tonkin.
Il comprendra deux volumes contenant les pièces échangées jusqu'au 1^{er} octobre 1885.
Ces documents sont ainsi divisés : 1^o ceux concernant les différentes médiations ; 2^o ceux concernant la question d'indemnité ; 3^o ceux concernant le traité de paix.

La Droite s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Larochefeuillade.
La discussion a spécialement porté sur les crédits du Tonkin.
L'examen de cette question fera l'objet de réunions qui seront tenues ultérieurement mais, une résolution définitive ne sera prise qu'après le dépôt du rapport de M. Pelletan.

La date de la réunion du Congrès est, nous pouvons le certifier, dès aujourd'hui fixée au 23 décembre.
Celle du 22 a été abandonnée, vu l'impossibilité d'avoir terminé à cette date la discussion des crédits.

